

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du **VENDREDI 7 JUILLET 2023 à 20h30**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 1^{er} juillet 2023

Affichage aux panneaux : le 1^{er} juillet 2023

Présents : 11 membres

Votes : 11 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : Ludovic GORINE, Frédérique CAMOIT, Dominique MARTIN, Aude VAN EECKHOUT Patricia ANDRIEU, Véronique PERRIOT, Céline LE BOURGEOIS BUTEZ, Pierre GOIX, Fabrice LEGRAND, Paulo LIMA (arrivé au point 4) et Chloé GAZAR.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Julien GOERGEN

Absentes : Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ et Morgane JEAN BAPTISTE

Désignation du secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Les procès-verbaux du 7 avril et du 9 juin 2023 n'appellent aucune observation.

L'ordre du jour est validé.

I/ CRÉATION POSTE ANIMATEUR PRINCIPAL : SOUMISSION AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article . 31-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

La délibération n° 18-2015 fixait à ce jour le taux des possibilités d'avancement de grade mais elle ne concernait que deux grades. Aussi, afin de ne pas entraver la possibilité d'évolution des agents, il convient de déterminer le taux des promotions en reprenant tous les grades présents dans la collectivité à ce jour.

De même, afin de pouvoir promouvoir un agent à un grade supérieur, il faut que le poste du grade en question soit créé et le Conseil doit supprimer le grade antérieur.

De ce fait, le tableau des emplois doit être mis à jour et soumis au Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soumettre au Comité Social Territorial :

Les taux de promotion dans la collectivité

La modification du tableau des emplois fixant l'avancement de grade

La création d'un poste d'animateur Principal de 2^{ème} classe

La suppression d'un poste d'adjoint d'animation.

III/ Contrats animateurs 2023-2024

Monsieur le Maire informe qu'il convient de recruter deux animateurs saisonniers afin de compléter l'équipe d'animation les jours où le taux de présence des enfants atteint un nombre élevé.

Sur la base de l'article L. 332-23 2 du code général de la fonction publique, la commune peut recruter des agents pour un temps déterminé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 pour, 0 contre et 0 abstention, décide de créer et recruter deux agents au poste d'adjoint d'animation saisonnier. Leur rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur et au prorata du nombre d'heure effectué.

Contrat d'apprentissage

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose au Conseil que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le projet a été soumis au Comité social territorial.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2023.

III/ Emplois extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un contrat avec l'association Intermédiaire Thelle Emplois située à Noailles pour effectuer les travaux d'entretien technique de la commune pendant l'absence de l'agent en congé maladie depuis le 3 juin 2023.

L'avantage de ce dispositif est de bénéficier d'un agent uniquement pendant une période courte répondant à un besoin.

Le grenier a été vidé et nettoyé, le désherbage réalisé, et les déchets ont été transportés à la déchetterie.

IV/ Achats panneaux et tables

À la suite des dégradations des panneaux au mois de mai 2023, la commune a effectué des demandes de devis. Le montant pour 14 panneaux de signalisation est de 1 855,95 € HT.

Après une mise en concurrence, nettoyage et réparation des panneaux pouvant être sauvés, le devis atteint désormais un montant de 728,87 € HT.

Pour honorer cette dépense non prévue, Monsieur le Maire a procédé à un virement de crédit entre deux chapitres de la section d'investissement, conformément à l'article L5217-10-6 du Code général des Collectivités territoriales portant sur la fongibilité des crédits. Lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Chapitre	BP 2023	Modifié en	Opération	Article	Montant
21 immobilisations Corporelles	3 400 €	4 400 €	1801	2152 : Installation de voirie	+ 1 000 €
20 immobilisations Incorporelles	10 000 €	9 000 €	117	202 : Frais réalisation docs urbanisme	- 1 000 €

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n° 6-2023

Tables

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaiterait investir dans des tables pliantes. Le Conseil Municipal est interrogé sur la quantité et la couleur à choisir.

La couleur sera grise ou blanche et la quantité sera de 10 tables si possible avec chariot.

Le Conseil Municipal laisse le soin à Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

Arrivée de Monsieur LIMA portant à 11 votes les décisions suivantes.

Informatique

Monsieur le Maire relate les problèmes informatiques rencontrés dernièrement. Le matériel a plus de 5 ans et est devenu obsolète. Aussi, il est proposé au Conseil de solliciter une aide financière auprès de la Présidente du Département de l'Oise pour l'acquisition et le renouvellement du parc informatique répondant aux exigences du logiciel Berger-Levrault.

L'ADICO (Association pour le Développement de l'Innovation numérique pour les Collectivités) a établi un devis de 2 551,39 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'ADICO et prend acte de la décision n°7-2023 concernant la sollicitation de l'aide de la Présidente du Département de l'Oise pour l'acquisition du parc informatique.

V/ PLU

Lors du Conseil Municipal du 10 février 2023, il a été décidé de faire une modification du PLU plutôt qu'une révision.

Le 7 avril dernier le Conseil Municipal a voté les crédits nécessaires au chapitre 202.

Après avoir sollicité différents organismes, madame CAMOIT propose le devis de la société VERDI d'un montant de 6 445 €.

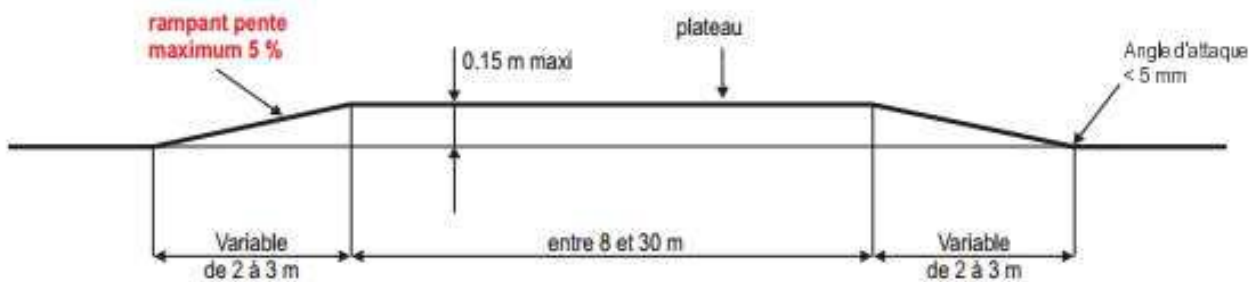
Le Conseil Municipal décide de signer le devis ainsi présenté.

VI/ Voirie : DÉLIMITATION DE L'AGGLOMÉRATION

Madame VAN EECKHOUT expose au conseil les difficultés rencontrés afin de faire baisser la vitesse à l'entrée de l'agglomération venant de Noailles.

La commune a été mis en relation avec le service de l'Unité Territoriale Départementale (UTD) de Méru, spécialisée dans les travaux de sécurisation de la voirie et des routes départementales.

Cette unité nous propose de réaliser une surélévation en zone 50. Ce type d'aménagement a déjà été mise en place dans d'autres collectivités avec succès.



Pour rendre ces travaux réalisables, le Conseil Municipal autorise la modification de l'implantation des panneaux de la commune.

Par ailleurs, les travaux d'assainissement d'eau pluviale sur la RD 115 doivent être modifiés. En effet, l'Unité Territoriale Départementale (UTD) de Méru soupçonnait une canalisation souterraine à l'entrée de l'agglomération en provenance de la Neuville d'Aumont. La canalisation a pu être débouchée mais la hauteur du trottoir est à revoir. Ainsi, le montant des travaux prévus en janvier 2023 sera diminué. Il convient de modifier le dossier de demande de subvention avec la réalisation de nouveaux devis.

Travaux rue du Bois des Houx

Monsieur le Maire rappelle que la société COLAS, à la demande des Services du Département de l'Oise, a sollicité un arrêté de travaux afin d'effectuer un enrobé coulé à froid (ECF) rue du Bois des houx. Les travaux auraient dû débuter le 3 juillet mais n'ont toujours pas commencé.

Rue du Bout des Jardins

Par ailleurs, les travaux de voirie rue du Bout des Jardins seront réalisés à la fin du mois de juillet. La route sera barrée une journée. Une information sera communiquée aux administrés.

Purges

Enfin Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de purges (comblement des trous de chaussée sur toutes les rues de la commune) seront effectués le 7 août 2023. Un camion « Enrobeur projeteur » sera déployé sur la commune. Le montant des travaux est de 2 870 € HT.

Il n'y a pas de sollicitation financière possible pour ce type de travaux qui seront portés au budget 2023 chapitre 011 compte 615231.

VII/ CNAS

Le renforcement de la politique d'action sociale devient un levier essentiel pour les structures territoriales afin d'attirer leurs futurs collaborateurs et d'augmenter le pouvoir d'achat de leurs agents actuels.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CNAS afin de permettre aux agents d'obtenir des avantages sociaux malgré la taille de notre collectivité.

Cet organisme associatif de la loi 1901, propose depuis 1967 une offre de prestation d'action sociale. De plus, les lois du 2 et 19 février 2007 posent le principe de l'action sociale généralisée comme dépense obligatoire des employeurs publics territoriaux tenus dès lors de proposer de telles prestations à leurs personnels et de les inscrire au budget.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 7 POUR
Pierre GOIX- Paulo LIMA – Céline LE BOURGEOIS – Chloé GAZAR -Aude VAN EECKHOUT – Fabrice
LEGRAND et Ludovic GORINE.*

2 CONTRE

Frédérique CAMOIT et Dominique MARTIN

Et 2 ABSTENTIONS

Véronique PERRIOT et Patricia ANDRIEU

Autorise la collectivité à se doter d'un dispositif d'action sociale permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à compter du 1^{er} septembre 2023

VERSER au CNAS une cotisation de 212 € par agent

DÉSIGNE Monsieur Pierre GOIX en qualité de délégué élu pour représenter la commune au sein du CNAS et monsieur Fabrice LEGRAND comme suppléant.

VIII/ CC THELLOISE : Modification des statuts : Compétence Marchés publics

Plusieurs maires ont sollicité la Communauté de communes Thelloise dans le but de constituer un groupement de commandes relatif aux transports collectifs. Pour ce faire, le conseil communautaire du 23 mars 2023 a délibéré afin d'étendre ses compétences permettant de constituer un groupement de commandes.

En tant que membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), notre commune avait 3 mois pour faire connaître sa décision ; passé ce délai sa décision est considérée comme tacite.

Le Conseil Municipal, est informé de l'accord tacite de la modification des statuts de l'EPCI avec l'extension de la compétence groupement de commande.

IX/ Fêtes et cérémonies

Fête nationale

Madame Dominique MARTIN fait un point sur l'organisation de l'apéritif citoyen organisé le 14 juillet prochain pour célébrer la fête nationale.

Peu de coupon-réponse ont été reçu. Plusieurs membres du Conseil Municipal sont volontaires pour la mise en place vendredi matin.

Noël

Madame Dominique MARTIN avait évoqué lors des précédents Conseils une nouvelle organisation pour l'année 2023. Ainsi, il sera proposé un spectacle le dimanche 17 décembre 2023 si possible.

Vœux du Maire

Les vœux du maire se dérouleront le dimanche 28 janvier 2024 à 15h00 en mairie.

Questions diverses

Courrier d'un administré au SMDO

Monsieur le Maire donne lecture de la copie d'un courrier reçu en mairie qu'un administré a adressé à la société SMDO concernant les dysfonctionnements de la déchetterie de Laboissière en Thelle.

Visite de l'école de Ponchon

Monsieur Robert JOYOT, maire de Ponchon, a adressé une invitation aux membres du Conseil Municipal afin de visiter sa nouvelle école. Le rendez-vous est fixé au lundi 17 juillet à 16 heures.

Association des maires de France

Le dimanche 2 juillet à 18h40 Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Association des Maires de France (AMF) sollicitant tous les maires de France à se recueillir le lundi 3 juillet à midi sur le parvis de l'Hôtel de Ville afin de lire un discours en soutien aux mairies dégradées et aux maires agressés à la suite des émeutes qui se sont déroulées dans le pays.

Monsieur le Maire, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique CAMOIT ainsi que quelques citoyens ont assisté à cette cérémonie de soutien.

Résultat du baccalauréat

Le Conseil Municipal informe ses administrés sur son site internet que les titulaires d'une mention « très bien » au Baccalauréat doivent se faire connaître afin d'obtenir une récompense de la mairie. Celle-ci leur sera offerte lors de l'apéritif citoyen du 14 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h38

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est composé de 6 délibérations:

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| ❖ Délibération n° 16-23 : Recours à un apprenti | <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| ❖ Délibération n° 17-23 : Création de 2 emplois saisonniers | <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| ❖ Délibération n° 18-23 : Renouvellement parc informatique | <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| ❖ Délibération n° 19-23 : PLU Devis modification | <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| ❖ Délibération n° 20-23 : Délimitation de l'agglomération | <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| ❖ Délibération n° 21-23 : Adhésion CNAS | <i>Approuvée à 7 POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS</i> |

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Compte-rendu du 7 juillet 2023

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1 ^{ère} Adjointe	
Mme MARTIN Dominique 2 ^{ème} Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 ^{ème} Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	
Mme LEMENS PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie	Absente le 7 juillet
Mme BUTEZ LE BOURGEOIS Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	Absente le 7 juillet
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	Excusé
Mme GAZAR Chloé	